



CONFÉDÉRATION
NATIONALE DES AVOCATS

FORMATION :

Pratique du contentieux civil

JEUDI 8 JUIN 2023 9 h 30 - 12 h 30

Maison de l'Avocat de Paris
2 rue de Harlay Paris 75001

Formation Continue
3 h en présentiel



Accessible aux
PSH.

Témoignages
Astuces
Bonnes pratiques
placement à rebours
constat
présentation
du dossier
refus du greffe
organisation
des juridictions

PROCÉDURE CIVILE

PROCÉDURE CIVILE

AMEJC

cna
PARIS

Avec la participation de :

Droits d'inscription susceptibles d'être pris en charge par le FIFPL sur vos fonds collectifs de crédit à la formation - Voir conditions en page 2

PRESENTATION DE LA FORMATION

JEUDI 8 JUIN 2023

Maison de l'Avocat de Paris

2 rue de Harlay - Paris - 75001 en présentiel

1

La pratique de la procédure civile

L'objectif :

- lister les points d'attention aux différentes étapes du procès civil ;
- se mettre à jour des dernières réformes de la procédure civile ;
- appréhender les contraintes organisationnelles des juridictions et les conséquences sur le traitement des affaires ;
- mieux comprendre les attentes des magistrats sur la présentation du dossier de l'avocat (conclusions et pièces).

Compétences visées : Procédure civile

Public : Avocats

Pré-requis : CAPA

Méthodologie : Un panel d'un avocat et de deux magistrats - Débat avec la salle - supports pédagogiques en PowerPoint distribués en fin de session

Evaluation : Questionnaire avant la formation, QCM et retours post-formation

Durée : 3 h en présentiel de formation

Conditions d'inscription

Droits d'inscription :

Pour les Avocats libéraux :

Tarif : 125 € TTC réclamé directement au FIFPL, après la formation. Aucun frais à avancer.

(prise en charge intégrale possible au titre de la formation collective par le FIFPL, **il suffit d'être à jour de ses cotisations URSSAF**, de transmettre une attestation URSSAF et sa date de naissance comme indiqué sur le formulaire d'inscription sur notre site internet).

Dans la limite de votre budget à la formation du FIFPL (rappel : chaque Avocat exerçant en libéral dispose de 750 € par an pour se former uniquement, avec les organismes certifiés Qualiopi).

Pour les Avocats salariés ou ou les Avocats libéraux ayant épuisé le budget pour l'année en cours :

Tarif : 90 € TTC à régler par chèque ou par virement avant la formation.

RIB : FR 55 2004 1000 0100 4339 3X02 013 - CONFEDERATION NATIONALE DES AVOCATS

Programme créé le 05/05/2023 - Première version
Places Limitées : Inscriptions obligatoire avant le 06/06/2023

Programme abordé pendant la formation Pratique du contentieux civil
du JEUDI 8 JUIN 2023 de 9 h 30 à 12 h 30



09h15 : Accueil des participants

09h30-11h45 : La Pratique du contentieux civil

- les contraintes organisationnelles d'une juridiction ;
- la conduite du procès, en procédure orale et écrite, sans et avec représentation obligatoire ;
- l'introduction de l'instance ;
- la mise en état ;
- la présentation du dossier de l'avocat, conclusions et pièces, et les plaidoiries ;
- le jugement et son exécution.

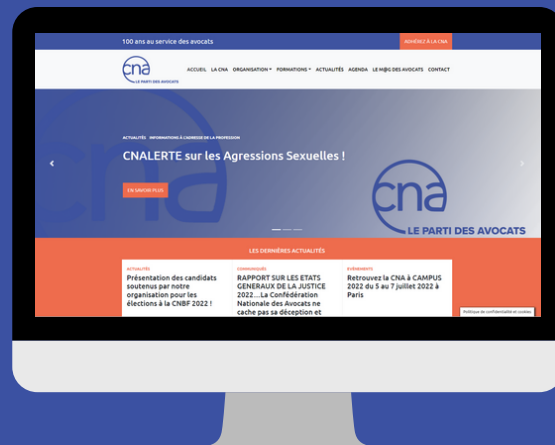
Intervenants :

- **Mme Catherine Descamps**, première vice-Présidente et coordinatrice du pôle social du Tribunal judiciaire de Paris ;
- **M. Clément Bergère-Mestrinaro**, Président du Tribunal judiciaire de Sens ;
- **M. Rémi FERREIRA**, Juge, chargé de mission RH et secteur civil à la Présidence du Tribunal de Paris ;
- **Me Charles Simon**, avocat au Barreau de Paris.

11h45-12h30 : échanges avec la salle

Inscriptions & Informations:

- cna@cna-avocats.fr
- <https://cna-avocats.fr/formations-cna/>
- 01 56 81 16 19
- 97 boulevard Malesherbes 75008 Paris



FORMATION



CONFÉDÉRATION
NATIONALE DES AVOCATS

LA PRATIQUE DU CONTENTIEUX CIVIL

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vos coordonnées :

NOM :Prénoms :

Date de naissance : Lieu (dépt) :

Profession : N° SIRET :

Numéro URSSAF :

Adresse :

.....

Téléphone :E-mail :

FORMATION SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PRISE EN CHARGE PAR LE FIF-PL SUR VOTRE BUDGET
INDIVIDUEL« FORMATION » (inscription obligatoire)

PRISE EN CHARGE FIF-PL : Pour valider la formation et la prise en charge par le FIF-PL, il sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence au début de chaque session de formation (matin et après-midi en cas de formation sur la journée), dossier individuel à constituer auprès du FIF PL (<https://extranet.ffpl.fr/login>).